

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.32.75

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY**

OBJET : Métropole d'Aix-Marseille Provence : Programme de Rénovation Urbaine Centre Nord - transfert de subvention pour la réalisation d'une crèche.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 142 du 7 mai 2010, la Commission permanente a approuvé la convention relative au Programme de Rénovation Urbaine "ZUS Centre Nord" à Marseille, représentant une subvention globale départementale de 5.881.411 €, dont 3.605.194 € pour les opérations d'habitat et 2.276.217 € pour les aménagements et équipements prévus.

Au titre des équipements, la Commission permanente, par délibération n° 179 du 19 juillet 2013, a donné son accord à la réalisation, par l'association Crèches du Sud, d'une crèche de 42 berceaux au 14 rue des frères Pérez 13003 Marseille en lieu et place du Département désigné comme maître d'ouvrage dans la convention initiale. L'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement entre le Département et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU) entérinant ce changement de maîtrise d'ouvrage, a été approuvé par la Commission permanente n° 157 du 20 décembre 2013.

Par délibération de la Commission permanente n° 242 du 22 octobre 2014, une subvention départementale de 850.500 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 2.056.455 € TTC, a été allouée au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU) pour la réalisation par l'association "Crèches du Sud" de la crèche concernée, au pied de l'immeuble "Bel Horizon" abritant deux copropriétés, au 14 rue des frères Pérez 13003 Marseille, sur le foncier libéré par la démolition de l'immeuble dénommé "Les célibataires", de locaux annexes et d'un bâtiment commercial très dégradés.

L'association "Crèches du Sud" a dû renoncer à l'implantation de la crèche jouxtant l'immeuble Bel Horizon ayant fait l'objet d'un arrêté de péril et rechercher un nouvel emplacement pour la réalisation de cet équipement.

Il lui a été proposé la création d'une crèche de 55 lits, en périmètre Euroméditerranée, dans la ZAC Saint-Charles "Ilot du Parc", à l'angle formé par les avenues du Général Leclerc et Camille Pelletan dans le 3ème arrondissement de Marseille, au sein d'un programme immobilier d'ensemble de 6800 m² dénommé « les échelles » réalisé par le promoteur COGEDIM, qui privilégiera l'accueil d'étudiants et de jeunes actifs.

Destiné principalement aux familles du quartier, l'équipement d'une superficie de 573,86 m², accueillera de plain-pied trois sections (bébés, moyens, grands), des parties communes, une cuisine, une buanderie, des locaux techniques ainsi que des bureaux pour l'administration, des vestiaires et toilettes. L'accès principal s'effectuera par le portillon du côté de l'hôtel Toyoko Inn.

Trois espaces extérieurs seront aménagés pour une surface totale de 593 m².

Comme les autres structures de l'association Crèches du Sud, l'équipement sera labellisé par l'association « écolo crèche » premier label de développement durable lié à la petite enfance en ce qui concerne l'entretien, l'alimentation, l'ameublement, la gestion des déchets, les énergies...

Les travaux doivent débuter au 4^{ème} trimestre 2021 pour une ouverture de la crèche en septembre 2023.

Le coût global de l'opération s'élève à 2.829.095 € TTC pour une dépense subventionnable ramenée à 2.807.925 € TTC.

En accord avec la Métropole Aix-Marseille-Provence au bénéfice de laquelle ont été transférées les aides départementales octroyées au GIP MRU par délibération n° 148 de la Commission permanente du 24 juillet 2020, il est proposé d'acter le transfert de la subvention départementale de 850.500 € précédemment octroyée à l'association "Crèches du Sud" pour la réalisation de la crèche rue des Frères Pérez 13003 Marseille, sur ce nouveau projet de crèche implanté au sein du programme immobilier "Les Echelles", ZAC Saint-Charles 13003 Marseille.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2010-10239O en application de la délibération n° 242 du 22 octobre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL